

CHARTRE DU DON ET DU MÉCÉNAT

DE LA FONDATION INFIRMERIE PROTESTANTE DE MARSEILLE - HÔPITAL AMBROISE PARÉ

PRÉAMBULE

Fondée en 1840 et reconnue d'utilité publique par décret du 6 mars 1875, la Fondation Infirmierie Protestante de Marseille - Hôpital Ambroise Paré, a pour mission d'assurer des soins de qualité à toutes les personnes, hospitalisées ou non, sans distinction de race, de religion ou d'opinion.

La fondation s'engage également à former du personnel qualifié, à développer des activités sociales et à répondre aux besoins sanitaires et sociaux de la population. Ancrée dans des valeurs d'humanisme, de bienveillance, d'excellence et d'innovation, la Fondation place le respect et la dignité des patients au cœur de ses actions.

Cette charte a pour objectif de définir les principes qui encadrent la gestion des dons et du mécénat, en conformité avec la loi Sapin II et les meilleures pratiques du secteur.



Pour garantir l'éthique de ses actions et la transparence de ses décisions, la fondation est dotée d'un Comité d'Éthique, chargé de veiller à la conformité de ses pratiques avec les principes qui la guident.

NOS ENGAGEMENTS



La fondation s'engage à communiquer de manière claire et précise sur l'utilisation des dons, en publiant régulièrement des rapports pour garantir la confiance des donateurs et renforcer la transparence de ses actions.

Transparence



La fondation refuse tout don susceptible de compromettre son indépendance, ses valeurs fondamentales et son engagement envers l'éthique.

Intégrité et indépendance



La fondation veille à protéger les données personnelles des donateurs et à respecter leur droit à être informés de l'impact concret de leurs contributions.

Respect des donateurs

LA GESTION DES FONDS

Communication

La fondation assure un suivi rigoureux des fonds collectés afin de garantir leur utilisation exclusive pour les projets définis, en cohérence avec sa mission de service public et ses valeurs fondatrices.

Conformité juridique

La fondation respecte strictement les normes légales, notamment la loi Sapin II, afin de prévenir les conflits d'intérêts, la corruption et le blanchiment de capitaux, en s'assurant que chaque euro est utilisé de manière responsable et éthique.

LA RELATION AVEC LES MÈCÈNES ET DONATEURS

RECONNAISSANCE ET RESPECT

La fondation valorise l'engagement de ses donateurs, tout en respectant leur droit à la discrétion s'ils le souhaitent, et veille à ce que chaque partenariat soit conforme aux principes d'humanisme, de bienveillance et d'excellence qui la guident depuis sa création.

ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

La fondation établit des relations fondées sur la transparence, la confiance mutuelle et le respect des valeurs partagées, garantissant ainsi des partenariats solides et durables.